PROCÈS VERBAL - POLE ARBITRAGE

VENDREDI 12 JUILLET 2024

Présents : MM. Benjamin HAUTIER (Responsable Pôle Arbitrage), Aubin SOLER (Président CDA), Quentin BERTHELET (Vice-Président en charge du Pôle Promotion de l'Arbitrage), Jonathan BLONDY (Président de District), Patrick BUFFIERE (Président de l'UNAF24), José DA SILVA (Représentant des arbitres au Comité Directeur), Mmes Christelle BIBIE, Nathalie LONGUEVILLE, MM. Serge BATTOU, Didier BOUYNE, Victor DELACOUR, Dimitri DELERUE, Arnaldo DOS SANTOS, Pascal GRAULIERE, Tom-Elie MATHIEU
Excusés : MM. Camille KHIAL et Serge VESSOT (Raison professionnelle), Cyrille DELAFORGE, Mathieu DE MATOS (Représentant de la commission technique), Mme Émeline NIERICHLO et M. Jérôme POTIER (Raison familiale)
Invités : Mmes Laetitia LERIN, Carolyne RABEAU, MM. Hervé RABEAU et Lucien ROBERT (CDSA)

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Benjamin HAUTIER est heureux d'ouvrir cette première réunion du Pôle Arbitrage du mandat 2024/2028 et remercie l'ensemble des membres présents. Il exprime la volonté de poursuivre le travail effectué sur le mandat précédent et le fait que l'ensemble des réunions regrouperont l'ensemble des membres du Pôle Arbitrage, que ce soit la CDA ou le Pôle Promotion de l'Arbitrage (ex CDPA). Par ailleurs, les membres de la CDSA seront invités à titre permanent. Il se dit enfin reconnaissant envers l'ensemble des bénévoles ayant accepté de s'investir au sein du PA24.

Aubin SOLER remercie à son tour les membres qui seront impliqués pour l'arbitrage départemental sur les quatre prochaines années. Il est convaincu que le groupe fera un beau travail pour continuer de faire avancer l'arbitrage et le football du Département.

INTERVENTION DE JONATHAN BLONDY, PRÉSIDENT DU DISTRICT

Jonathan BLONDY est ravi d'être aux côtés du Pôle Arbitrage pour cette première réunion. Il remercie les nouveaux membres du Département et ceux venus d'ailleurs qui ont décidé de s'investir en Dordogne.
Il assure le Pôle Arbitrage du total soutien du Président de District qu'il est désormais pour ce nouveau mandat. L'instance essaiera, dans la mesure de ses moyens financiers, de soutenir les initiatives du Pôle Arbitrage. Il demande néanmoins de la patience, certaines choses pouvant prendre du temps.

Le District et le Pôle Arbitrage travailleront en parfaite collaboration avec une franchise de tous les instants. Jonathan précise qu'il essaiera d'être présent ou du moins de passer sur chacune des manifestations organisées par le Pôle Arbitrage, car cela reste sa famille d'origine.

Il évoque aussi l'importance de l'UNAF24 à ses yeux avec des mesures fortes prises dès le début de cette mandature. Les contacts ont été repris avec le Procureur de la République afin que la convention de protection des officiels soit enfin renouvelée. Le challenge du Fair Play pourrait être étendu à la D3 (basée uniquement sur les sanctions disciplinaires).

secretariat@dordogne-perigord.fff.fr
Tel : 05 53 07 06 11 - 17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle

Il insiste sur le fait que les arbitres ont des droits mais également des devoirs, c'est pourquoi des amendes financières ont été votées dans les tarifs 2024/2025 pour le non envoi de rapport aux commissions régaliennes (20€ et 50€ en cas de récidive).

Le Président réitère son total soutien au PA24, incite les membres à préparer des supports de communication ou des articles qui seront à coup sûr relayés sur les réseaux et le site du District.

INFORMATIONS DIVERSES ET DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Arrivées d'arbitres en Dordogne :

- Didier BOUYNE, arbitre AAG1, arrive du District Lot et Garonne
- Dimitri DELERUE, arbitre R3, arrive du District de la Gironde
- Timothée VIALA, arbitre D2, arrive du District des Pyrénées Atlantiques

Demandes d'années sabbatiques :
Plusieurs arbitres ont demandé une année sabbatique pour 2024/2025, à savoir Patrick BUFFIERE (US PERIGORD FOOT), Mathilde DELANNES (LIMENS JSA), Sébastien DENEPOUX (JS CHAPELLOISE), David FERRIER (SAINT AULAYE SPORTS) et Christophe LOZACH (AS NONTRON SAINT PARDOUX).

Arrêt annoncé :
Audric BERTAUX (TRELISSAC APFC) a souhaité mettre un terme à sa carrière d'arbitre après plusieurs années en régional. Le Pôle Arbitrage le remercie pour les années de service rendus à l'arbitrage. Il sera invité et mis à l'honneur lors de la réunion de rentrée des arbitres le vendredi 6 septembre prochain.

Demande de passage anticipé en catégorie D3 :
Théodore KOLESNIKOFF, 21 ans, a fait la demande de pouvoir passer de la catégorie JAD à la catégorie D3 pour cette saison. Après quelques échanges, il est décidé l'accompagnement de ce jeune sur le long terme vers les Séniors. Il sera maintenu sur les catégories jeunes U17/U18/U19 avec des accompagnateurs ou observateurs bienveillants et pourra officier parfois en Séniors dans un premier temps en tant qu'assistant afin d'apprendre de ses aînés.

Retombée du contrôle URSSAF :
Suite au contrôle URSSAF subi par le District lors de l'exercice précédent, l'ensemble des personnes percevant des indemnités kilométriques devront adresser copie de leur carte grise au secrétariat du District. Sans cette formalité, aucun défraiement ne sera versé et aucune désignation effectuée par le Pôle Arbitrage.
Un mail sera adressé par le Secrétariat du District via Notifoot afin que les officiels adressent dans les meilleurs délais ce document indispensable.

Consultations d'arbitres :
Un mail a été adressé à l'ensemble des arbitres D1/D2, AA et Jeunes afin de recenser les volontés d'intégration au Pôle Promotionnel pour cette nouvelle saison. A date, 5 arbitres ont candidaté (3 seniors et 2 jeunes). Une relance sera faite prochainement.

Le traditionnel mail a été adressé aux 59 arbitres D3 afin de sonder leur volonté d'être promotionnel ou non. Au 12 juillet 2024, treize arbitres ont postulé. Une réponse individuelle leur a été adressé à chacun pour accuser réception de leur candidature. La date limite est fixée au 31 juillet prochain.

Le Pôle Arbitrage va également adresser un mail à l'ensemble des arbitres pour ceux qui souhaiteraient passer la formation Futsal et la formation Foot Adapté. Jonathan BLONDY précise que la formation Foot Adapté devra se tenir le 26 octobre prochain puisqu'un gros évènement Foot Adapté se tient en Dordogne, ce qui sera l'occasion de jumeler les manifestations.
Il est donc demandé à Quentin BERTHELET de se rapprocher de Smaïn FEKIRINI afin de réfléchir au contenu de cette formation. Dimitri DELERUE, travaillant dans des structures liées au handicap est enclin à s'investir sur ce module et cette journée du 26 octobre.

COMPOSITION DES PÔLES DE TRAVAIL ET FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

La composition des différents pôles est ensuite validée.

Le Pôle Formation sera géré par Victor DELACOUR qui prend la suite de Quentin DELANNES. L'équipe de formation sera composée par Serge BATTOU, Quentin BERTHELET, Cyrille DELAFORGE, Dimitri DELERUE, Camille KHIAL, Aubin SOLER, Jérôme POTIER et Serge VESSOT.

Le Pôle Promotion de l'Arbitrage, placé sous la coupe de Quentin BERTHELET sera animé par Dimitri DELERUE et Tom Elie MATHIEU. L'apport d'une personne supplémentaire, jeune également, est envisagée.

Le Pôle Féminin sera toujours composé de Pascal GRAULIERE et Benjamin HAUTIER, mais avec l'apport d'Emeline NIERICHLO, exemple d'investissement pour les arbitres féminines jeunes et moins jeunes.

Des référents sont instaurés pour ce nouveau mandat, avec l'intégration d'Arnaldo DOS SANTOS au niveau des observateurs. Un référent des délégués sera intégré, mais n'est pas encore validé. Enfin, afin que les arbitres puissent découvrir le fonctionnement et s'exprimer en toute démocratie, les groupes de niveau seront invités lors des réunions du Pôle Arbitrage comme c'était le cas sur la saison 2023/2024.

Quant à elles, les désignations seront organisées comme suit pour cette saison :
- Séniors : Sur la période d'août à décembre, Benjamin HAUTIER assure les désignations, Serge BATTOU reste à ses côtés en apprentissage pour connaître les effectifs du Département. A partir de janvier, il prendre la main sur les désignations Séniors, avec relecture par Benjamin HAUTIER et Aubin SOLER.
- Jeunes : Didier BOUYNE va assumer cette mission, avec l'apport d'expérience de Victor DELACOUR.

VALIDATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU POLE ARBITRAGE 2024/2025

Le projet de Règlement Intérieur du Pôle Arbitrage avait été envoyé pour étude à l'ensemble des membres.
Benjamin HAUTIER rappelle les rares modifications à savoir :

- Tarifs inchangés
- Instauration d'amendes sur le non-envoi de rapports aux commissions régaliennes (comme expliqué plus haut par Jonathan BLONDY)
- Intégration de la CDSA au Pôle Arbitrage
- Remplacement de la notion de CDPA par Pôle Promotion de l'Arbitrage
- Gel de saison : l'arbitre ayant eu deux observations et gelant sa saison verra la troisième note calculée suivant la moyenne des deux premières, et sera donc classé.

- Récusation d'arbitre par les clubs toujours interdite, mais ouverture vers les clubs avec une étude au cas par cas dans l'intérêt général du football
- Création de la catégorie « Foot Diversifié » pour d'éventuels arbitres uniquement Foot Adapté.

La proposition de Règlement Intérieur est validée à l'unanimité. Elle sera transmise au Comité Directeur du District pour validation.

VALIDATION DU PLANNING ANNUEL ET RÉPARTITION DES MISSIONS

Le projet de planning annuel du Pôle Arbitrage avait été envoyé pour étude à l'ensemble des membres.

L'organisation des stages de rentrée est validée avec la soirée de rentrée des arbitres le vendredi 6 septembre à la Maison du Football de Marsac sur l'Isle. Le séminaire des arbitres D1/D2 & AA se tiendra le samedi 7 septembre. Les arbitres seront accueillis par le club du CO COULOUNIEIX CHAMIERS. Le club proposera le repas aux arbitres, avec remboursement par l'instance. Sincères remerciements du Pôle Arbitrage. Enfin, les observateurs et les D3 auront leur stage le dimanche 8 septembre.

Les membres du Pôle Arbitrage se répartissent sur les deux journées de stages.
Samedi, l'encadrement sera assuré par Benjamin HAUTIER, Victor DELACOUR, Christelle BIBIE et Serge BATTOU. Dimanche, les observateurs seront encadrés par Quentin BERTHELET et Arnaldo DOS SANTOS. Quant à eux, les D3 seront encadrés par Victor DELACOUR, Aubin SOLER et José DA SILVA.
Le lieu de ces deux stages sera précisé ultérieurement.

L'organisation des cours décentralisés fait ensuite l'objet de discussions, notamment sur les différents secteurs. Les secteurs historiques de SAINT VINCENT DE CONNEZAC et SARLAT sont conservés. Le site d'AGONAC est également maintenu. Enfin, devant l'absence de formateurs sur le bergeracois, il est proposé VERGT, à mi-chemin entre Périgueux et Bergerac.

Benjamin HAUTIER prendra contact avec le club de l'ATHLETICO VERNOIS pour ce dernier site. Pour le reste, Victor DELACOUR et son équipe de formateurs devront valider les dates dans les autres secteurs. L'ensemble du plan de formation devra être validé pour la prochaine réunion du Pôle Arbitrage, prévue le vendredi 23 août prochain.

Les rencontres clubs/arbitres sont bien évidemment maintenues, de même que les formations d'arbitres de clubs ou d'assistants bénévoles. Une formation pour les délégués bénévoles de clubs sera également proposée dans le courant de la saison.

Les dates des trois Formations Initiales en Arbitrage ont été validées par la LFNA et l'IR2F. Elles se dérouleront donc aux dates suivantes :

- 27 au 29 septembre 2024
- 13 au 15 décembre 2024
- 21 au 23 février 2025

Les formateurs devront être décidés lors de la prochaine réunion du Pôle Arbitrage.

Après une modification de la date de l'examen de fin de saison, le projet de planning annuel du Pôle Arbitrage est validé à l'unanimité (annexe 1).

FONCTIONNEMENT DU POLE PROMOTION DE L'ARBITRAGE

Quentin BERTHELET présente le fonctionnement à venir du nouveau Pôle Promotion de l'Arbitrage.

La partie désignation des stagiaires et accompagnateurs sera assumée par Dimitri DELERUE. Arrivant de Gironde, il pourra compter sur son responsable de Pôle, sur Benjamin également en tant qu'ancien Président de CDPA.

Concernant les demandes de sensibilisation clubs, celles-ci après passage par la boîte mail du Pôle Promotion de l'Arbitrage seront dirigées vers Victor DELACOUR et l'équipe formation pour qu'un formateur soit missionné.

Les différentes autres missions seront réparties durant l'été après un échange entre Tom Elie, Jérôme, Dimitri, Quentin et le possible membre supplémentaire.

L'envoi des rapports est la tâche quotidienne qui demande le plus de temps. Afin d'envisager cette mission chronophage avec davantage de facilités, un nouveau rapport d'accompagnement via Google Form va être mis en place et présenté aux accompagnateurs lors du séminaire de début de saison. Le rapport serait alors généré automatiquement, avec correction de l'orthographe à l'aide d'une Intelligence Artificielle. Restera donc à la personne en charge de cette tâche de télécharger le document finalisé, l'envoyer à l'arbitre à l'aide d'un mail déjà rédigé, automatique.

L'aspect fidélisation devra être maintenu, avec le groupe WhatsApp des stagiaires, le phoning, le suivi des renouvellements (mission assurée par Benjamin HAUTIER en tant que Secrétaire général du District). Une boîte à outils va également être créée durant l'été pour faciliter la tâche des stagiaires lors de situations « inédites ».

Concernant les FIA, il va être envisagé la création de nouveaux examens « made in Dordogne ». Victor DELACOUR travaillera sur le sujet.

Pour terminer, il sera primordial de soigner la communication, avec du travail via Canva, l'utilisation des réseaux sociaux et un lien avec la commission Communication présidée par Noé RASPADO. Objectif, toucher deux cibles, les fin de trentaine/début de quarantaine que l'on gardera près de quinze ans, et les jeunes de 13 à 18 ans, l'avenir.

Jonathan BLONDY rappelle que la caméra qui va être achetée par le District, grâce au financement de partenaires extérieurs au District, pour les techniciens sera aussi à disposition du Pôle Arbitrage, via un planning de réservation. Celle-ci pourrait très bien être utilisée notamment pour filmer des matchs des membres du Pôle Promotionnel, pour un séquençage et débriefing individuel.

VALIDATION DE LA LISTE DES OBSERVATEURS

Le projet de liste des observateurs avait été envoyé pour étude à l'ensemble des membres.

Jonathan BLONDY se propose de rester observateur, pour aider notamment de temps en temps sur les promotionnels. Après échange sur cette liste, celle-ci est validée avec 3 abstentions, 2 votes contre et 10 votes pour. Elle sera proposée à la validation du Comité Directeur du District (annexe 2).

secretariat@dordogne-perigord.fff.fr
Tel : 05 53 07 06 11 - 17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle

VALIDATION DE LA CIRCULAIRE DE DÉBUT DE SAISON RELATIVE AUX MODALITÉS DE CLASSEMENT

Le projet de circulaire de début de saison relative aux modalités de classement avait été envoyé pour étude à l'ensemble des membres.

Benjamin HAUTIER explique la circulaire, qui subit peu de changements. Le ratio attribué au terrain est simplement augmenté de trente points pour favoriser le terrain tout en maintenant des notes théoriques minimum pour le maintien ou la montée. Enfin, la notion liée au gel de saison est intégrée à la circulaire.

Après cette explication, le projet de circulaire est validé à l'unanimité (annexe 3).

PAROLE A L'UNAF24

Patrick BUFFIERE souhaite que le travail se poursuive sur la lignée des saisons précédentes avec le Pôle Arbitrage, mais également avec l'instance. Il évoque le challenge du Fair-Play D3 qui fera l'objet d'un vote au sein du Comité Directeur de l'UNAF24. Il n'y est clairement pas opposé.
Il évoque la nécessité de renouveler la convention avec le Procureur de la République, qui protège les officiels mais qui peut aussi protéger tous les acteurs du football, victimes de violence. A cet effet, il évoque avoir accompagné David DELPEY lors de son audition en Commission de Discipline, ainsi que dans toutes les démarches judiciaires en cours et à venir.
Il donne quelques nouvelles de Patrick MATTENET, à qui le Pôle Arbitrage souhaite un prompt rétablissement. Il termine en souhaitant une bonne mandature à ce nouveau Pôle Arbitrage.

TOUR DE TABLE

Avant d'amorcer le tour de table, Benjamin HAUTIER tient à préciser le fonctionnement souhaité pour cette nouvelle mandature. Il assumera le rôle de relai vis à vis des clubs et des arbitres, afin de permettre aux techniciens, à chaque Pôle et au Président de CDA de faire un travail de terrain. Chacun pourra travailler avec une confiance totale, avec simplement une remontée des informations et des idées.
Il insiste également sur l'indispensable adhésion de tous les membres du Pôle Arbitrage à l'UNAF24, arbitres ou non arbitres. Montrons l'exemple !

José DA SILVA souhaite que les informations remontent rapidement afin d'éviter les changements dans l'urgence. De plus, cela permettra d'anticiper des problématiques de désignations notamment.

Serge BATTOU est heureux de rejoindre l'équipe suite à de nombreuses années en région parisienne.
Pascal GRAULIERE demande si les arbitres D1 pourront toujours choisir un assistant spécifique. Compte tenu des problématiques de paramètres de désignation et de la complexité d'associer deux individus sur le nouvel outil informatique de désignation, les duos d'arbitres sont abandonnés.

Victor DELACOUR rappelle sa volonté de boucler le contenu de la formation avant le 3 août prochain pour permettre aux formateurs de couper avant le début de saison qui sera riche. Toute aide à la création de documents sera la bienvenue.

secretariat@dordogne-perigord.fff.fr
Tel : 05 53 07 06 11 - 17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle

Nathalie LONGUEVILLE souligne la nécessité d'épauler David DELPEY suite aux évènements survenus en fin de saison. Après discussion entre les membres, elle prendra contact avec lui concernant la saison 2024/2025.

Dimitri DELERUE est heureux de rejoindre le Pôle Arbitrage 24, avec une énorme envie de s'investir.

Pour Didier BOUYNE, ce sera également un nouveau départ, il va se rapprocher de Victor DELACOUR pour les désignations jeunes. Il demande si les échanges avec le Lot et Garonne seront toujours en vigueur.

Jonathan BLONDY prend alors la parole d'abord pour lui répondre que rien n'est impossible sur ce point, mais que cela n'est pas encore validé, comme cela pourrait l'être avec la Corrèze. En revanche, il confirme le maintien des échanges avec la Charente, suite à échange avec son homologue charentais. Charge au Pôle de se rapprocher de Yann TERRADE pour la mise en place.
Il réitère sa volonté d'une adhésion automatique à l'UNAF24 pour tout arbitre renouvelant sa licence. Les modalités ne sont pas fixées mais cela est réglementairement permis dès lors que cette ligne serait inscrite aux tarifs de la saison en cours.
Le Comité Directeur ne mettra aucun veto à la désignation de trios sur la D2, D3 ou D4 si le Pôle Arbitrage estime cela indispensable.
Un kit oreillette proposé par Signal Bip est proposé au Pôle Arbitrage pour un coût de 346€ TTC. Après échange, l'achat est validé. Remerciements du Pôle Arbitrage au District Dordogne Périgord.
Au rayon football, il informe du maintien en R3 du CO COULOUNIEIX CHAMIERS suite au fait qu'un club ait décidé de repartir au niveau Départemental. Cela va engendrer le repêchage du FC BASSIMILHACOIS en Départemental 1, celui de l'ENTENTE MARQUAY TAMNIES au niveau Départemental 2 ainsi que celui du FC CAMPAGNAC DAGLAN SAINT LAURENT au niveau Départemental 3.

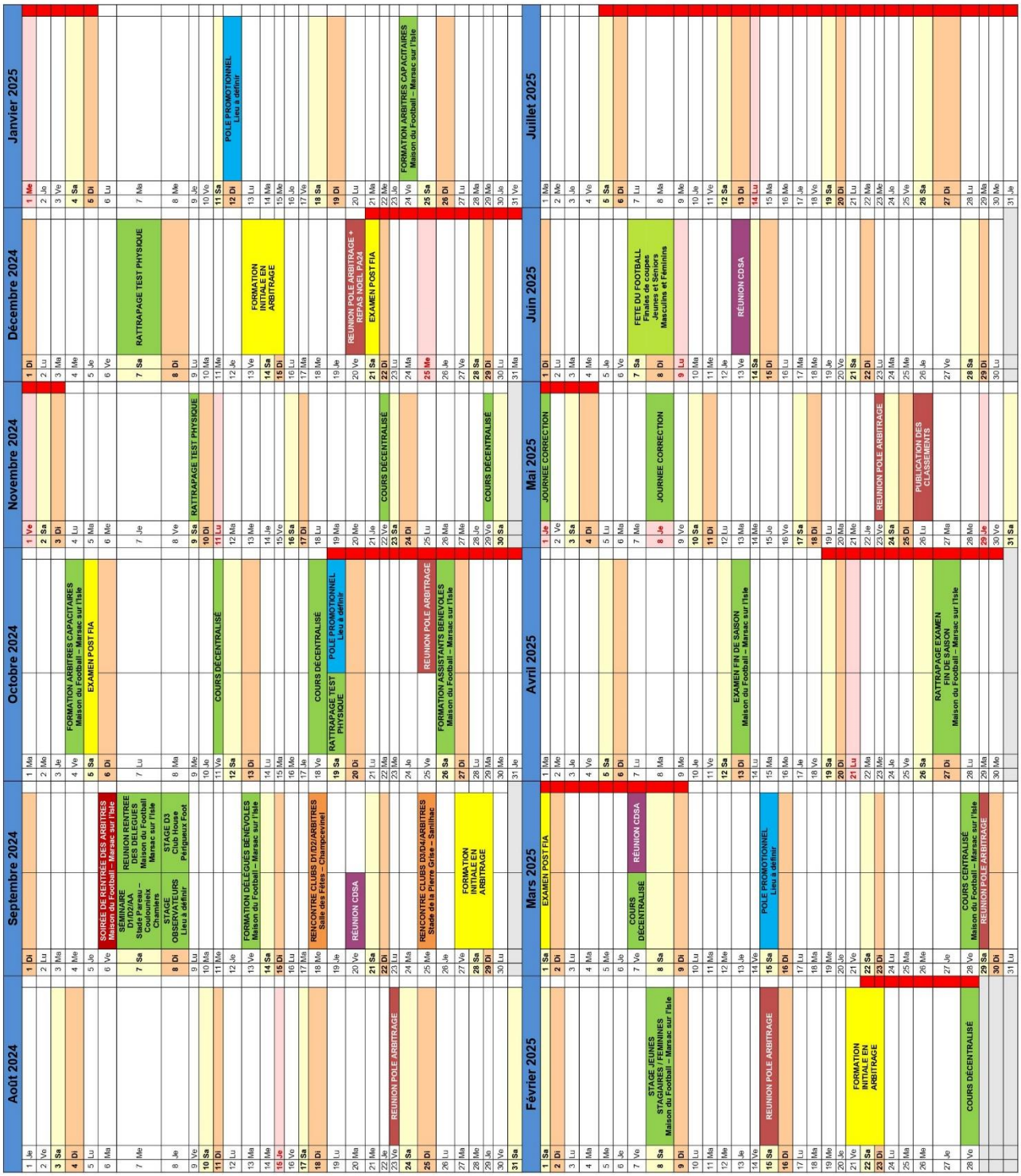
Après trois heures d'un travail intense, la réunion s'achève par un moment de convivialité.

Le Responsable du Pôle Arbitrage (secrétaire de séance),	Le Président de CDA
Benjamin HAUTIER	Aubin SOLER

DISTRICT DORDOGNE-PERIGORD
secretariat@dordogne-perigord.fff.fr
Tel : 05 53 07 06 11 - 17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle

ANNEXE 1 - PLANNING ANNUEL POLE ARBITRAGE 2024-2025

PLANNING ANNUEL POLE ARBITRAGE



DISTRICT DORDOGNE-PERIGORD
secretariat@dordogne-perigord.fff.fr
Tel : 05 53 07 06 11 - 17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle

ANNEXE 2 - LISTE DES OBSERVATEURS

BATTOU Serge	BERTHELET Quentin	BLONDY Jonathan
BOCQUIER Daniel	BOUYNE Didier*	CLOFF Jean Robert
DA SILVA José*	DELACOUR Victor*	DELANNES Quentin
DOS SANTOS Arnaldo	GRAULIERE Pascal*	HAUTIER Benjamin
MARTINS PAIS Rui Manuel	RHODDE Jean Michel*	RONGIERAS Bruno*
SOLER Aubin	VERNET Thierry	VESSOT Serge

** Observateurs Jeunes*

Compte tenu de leur technicité et de leur expérience, l'ensemble des arbitres Seniors de niveau Fédéral et Régional sont automatiquement considérés comme observateurs potentiels dans les catégories Seniors.

En fonction de leurs aptitudes particulières et de leurs qualités pédagogiques, les arbitres Seniors District peuvent être mis à contribution pour l'observation des Jeunes Arbitres District.

DISTRICT DORDOGNE-PERIGORD
secretariat@dordogne-perigord.fff.fr
Tel : 05 53 07 06 11 - 17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle

ANNEXE 3 - CIRCULAIRE DE DEBUT DE SAISON RELATIVE A L'ORGANISATION DES OBSERVATIONS

DÉPARTEMENTAL 1			
Critère	Nombre	Points attribués	Modalités
Terrain	3	90	3 observations effectuées par les mêmes observateurs.
Théorie	1	10	Examen théorique pouvant être composé d'un QCM, d'un questionnaire ouvert, d'un questionnaire vidéo et de la rédaction d'un rapport de discipline. La description exacte sera diffusée début 2025 par circulaire
Règlement Intérieur	/	10	Présence aux cours (4 points), Note CDA pour le sérieux général et l'implication (6 points – Présence au stage 2 points, Présence au rassemblement de début de saison 2 points, accompagnement obligatoire et investissement auprès de la CDA 2 points)
TOTAL		110	Les totaux additionnés sans coefficient. La note sur 110 est ramenée sur 20.

<u>Détail des modalités:</u>

Le test TAISA est obligatoire pour pouvoir prétendre officier en D1 sous la forme suivante :

30 répétitions de 64m en 15 secondes avec récupération de 20 secondes.

Afin de valider leur maintien en fin de saison, les arbitres en position de se maintenir devront valider le test physique de la saison 2025/2026 avant le 30 juin 2025, sauf justificatif médical dûment fourni.

Accompagnement obligatoire d'un arbitre stagiaire : Le non-respect de cet accompagnement vaudra rétrogradation en fin de saison et non désignation à partir des ¼ de finale de coupe.

Présence au rassemblement de début de saison: Seules les absences suivantes feront foi pour prétendre au statut « d'Excusé » - Arrêt de travail ou certificat médical, attestation employeur démontrant que l'arbitre travaillait dans le créneau horaire de la réunion. Tout autre justificatif sera laissé à l'appréciation de la CDA. L'absence à ce rassemblement vaudra non désignation à partir des ¼ de finale de coupe.

Un minimum théorique de 12/20 est exigé pour pouvoir prétendre à se maintenir en Départemental 1, sans repêchage.

En cas d'égalité au classement final, les arbitres seront départagées dans l'ordre de priorité suivant:

Note terrain sur 90 2- Note terrain du référent de la catégorie 3 – Note théorique

Si pour des raisons de contexte politique ou sanitaire, le nombre d'observations devait être revu à la baisse, le nombre de points attribués au terrain resterait de 90 points.

Dans le cas où un arbitre ayant déjà effectué deux observations gèlerait sa saison, la troisième note serait calculée par la moyenne des deux premières notes.

DISTRICT DORDOGNE-PERIGORD
secretariat@dordogne-perigord.fff.fr
Tel : 05 53 07 06 11 - 17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle

DÉPARTEMENTAL 2			
Critère	Nombre	Points attribués	Modalités
Terrain	3	90	3 observations effectuées par les mêmes observateurs.
Théorie	1	10	Examen théorique pouvant être composé d'un QCM, d'un questionnaire ouvert, d'un questionnaire vidéo et de la rédaction d'un rapport de discipline. La description exacte sera diffusée début 2025 par circulaire
Règlement Intérieur	/	10	Présence aux cours (4 points), Note CDA pour le sérieux général et l'implication (6 points – Présence aux stages 2 points, Présence au rassemblement de début de saison 2 points, accompagnement obligatoire et investissement auprès de la CDA 2 points)
Bonus	/	4	Le test physique des D1 sera également proposé aux D2 et des points bonus au classement seront attribués en fonction du nombre de répétitions validées, comme suit : 30 répétitions – 4 points / 26 à 29 répétitions – 3 points 20 à 25 répétitions – 2 points / Moins de 20 répétitions – 1 point
TOTAL		110	Les totaux additionnés sans coefficient, compris le bonus La note sur 110 est ramenée sur 20.

Détail des modalités:

Le test TAISA sera obligatoire pour pouvoir prétendre à une promotion en D1 sous la même forme que les arbitres D1:
30 répétitions de 64m en 15 secondes avec récupération de 20 secondes.
Afin de valider leur accession en fin de saison, les arbitres en position de pouvoir monter devront valider le test physique de la saison 2025/2026 avant le 30 juin 2025, sauf justificatif médical dûment fourni.

Accompagnement obligatoire d'un arbitre stagiaire: Le non-respect de cet accompagnement vaudra rétrogradation en fin de saison et non désignation à partir des ¼ de finale de coupe.

Présence au rassemblement de début de saison: Seules les absences suivantes feront foi pour prétendre au statut « d'Excusé » - Arrêt de travail ou certificat médical, attestation employeur démontrant que l'arbitre travaillait dans le créneau horaire de la réunion. Tout autre justificatif sera laissé à l'appréciation de la CDA. L'absence à ce rassemblement vaudra non désignation à partir des ¼ de finale de coupe.

Un minimum théorique de 12/20 est exigé pour pouvoir prétendre à une montée en fin de saison, sans repêchage.
Un minimum théorique de 10/20 est exigé pour pouvoir prétendre à se maintenir en Départemental 2, sans repêchage.

En cas d'égalité au classement final, les arbitres seront départagées dans l'ordre de priorité suivant:

1- Note terrain sur 90 2- Note terrain du référent de la catégorie 3 – Note théorique

Si pour des raisons de contexte politique ou sanitaire, le nombre d'observations devait être revu à la baisse, le nombre de points attribués au terrain resterait de 90 points.
Dans le cas où un arbitre ayant déjà effectué deux observations gèlerait sa saison, la troisième note serait calculée par la moyenne des deux premières notes.

DÉPARTEMENTAL 3 PROMOTIONNELS			
Critère	Nombre	Points attribués	Modalités
Terrain	3	90	3 observations effectuées par les mêmes observateurs.
Théorie	1	10	Examen théorique pouvant être composé d'un QCM, d'un questionnaire ouvert, d'un questionnaire vidéo et de la rédaction d'un rapport de discipline. La description exacte sera diffusée début 2025 par circulaire.
Règlement Intérieur	/	10	Présence aux cours (4 points), Note CDA pour le sérieux général et l'implication (6 points – Présence aux stages 2 points, Présence au rassemblement de début de saison 2 points, investissement auprès de la CDA 2 points)
TOTAL		110	Les totaux additionnés sans coefficient. La note sur 110 est ramenée sur 20.

<u>Détail des modalités:</u>

Présence au rassemblement de début de saison: Seules les absences suivantes feront foi pour prétendre au statut « d'Excusé » - Arrêt de travail ou certificat médical, attestation employeur démontrant que l'arbitre travaillait dans le créneau horaire de la réunion. Tout autre justificatif sera laissé à l'appréciation de la CDA. L'absence à ce rassemblement vaudra non désignation à partir des ¼ de finale de coupe.

Un minimum théorique de 10/20 est exigé pour pouvoir prétendre à une montée en fin de saison, sans repêchage.

Les arbitres D3 Promotionnels, qui ne monteront pas en fin de saison, et qui souhaiteraient candidater à nouveau au titre d'arbitre promotionnel en 2025/2026 devront obligatoirement avoir été présents à l'examen théorique de fin de saison.

En cas d'égalité au classement final, les arbitres seront départagées dans l'ordre de priorité suivant:

1- Note terrain sur 90 2- Note terrain du référent de la catégorie 3 – Note théorique

Si pour des raisons de contexte politique ou sanitaire, le nombre d'observations devait être revu à la baisse, le nombre de points attribués au terrain resterait de 90 points.

Dans le cas où un arbitre ayant déjà effectué deux observations gèlerait sa saison, la troisième note serait calculée par la moyenne des deux premières notes.

DÉPARTEMENTAL 3 NON PROMOTIONNELS			
Critère	Nombre	Points attribués	Modalités
Terrain	1	90	1 observation de validation des acquis effectuée par un observateur ou un arbitre régional.
Théorie	1	10	Examen théorique pouvant être composé d'un QCM, d'un questionnaire ouvert, d'un questionnaire vidéo et de la rédaction d'un rapport de discipline. La description exacte sera diffusée début 2025 par circulaire.
Règlement Intérieur	/	10	Présence aux cours (4 points), Note CDA pour le sérieux général et l'implication (6 points – Présence au stage 2 points, Présence au rassemblement de début de saison 2 points, investissement auprès de la CDA 2 points)
TOTAL		110	Les totaux additionnés sans coefficient. La note sur 110 est ramenée sur 20.

<u>Détail des modalités:</u>

Présence au rassemblement de début de saison: Seules les absences suivantes feront foi pour prétendre au statut d'« Excusé » - Arrêt de travail ou certificat médical, attestation employeur démontrant que l'arbitre travaillait dans le créneau horaire de la réunion. Tout autre justificatif sera laissé à l'appréciation de la CDA. L'absence à ce rassemblement vaudra non désignation à partir des ¼ de finale de coupe.

En cas d'égalité au classement final, les arbitres seront départagées dans l'ordre de priorité suivant:

1- Note terrain sur 90 2- Note terrain du référent de la catégorie 3 – Note théorique

Si pour des raisons de contexte politique ou sanitaire, le nombre d'observations devait être revu à la baisse, le nombre de points attribués au terrain resterait de 90 points.

ARBITRES ASSISTANTS			
Critère	Nombre	Points attribués	Modalités
Terrain	2	90	2 observations effectuées par un observateur spécifique et un observateur central.
Théorie	1	10	Examen théorique pouvant être composé d'un QCM, d'un questionnaire ouvert, d'un questionnaire vidéo et de la rédaction d'un rapport de discipline. La description exacte sera diffusée début 2025 par circulaire.
Règlement Intérieur	/	10	Présence aux cours (4 points), Note CDA pour le sérieux général et l'implication (6 points – Présence au stage 2 points, Présence au rassemblement de début de saison 2 points, investissement auprès de la CDA 2 points)
TOTAL		110	Les totaux additionnés sans coefficient. La note sur 110 est ramenée sur 20.

<u>Détail des modalités:</u>

Présence au rassemblement de début de saison: Seules les absences suivantes feront foi pour prétendre au statut « d'Excusé » - Arrêt de travail ou certificat médical, attestation employeur démontrant que l'arbitre travaillait dans le créneau horaire de la réunion. Tout autre justificatif sera laissé à l'appréciation de la CDA. L'absence à ce rassemblement vaudra non désignation à partir des ¼ de finale de coupe.

Groupe AAG1: Un minimum théorique de 10/20 est exigé pour pouvoir prétendre à se maintenir dans le groupe AAG1, sans repêchage.

Groupe AAG2: Un minimum théorique de 10/20 est exigé pour pouvoir prétendre à une montée dans le groupe AAG1.

En cas d'égalité au classement final, les arbitres seront départagées dans l'ordre de priorité suivant:

1- Note terrain sur 90 2- Note terrain du référent de la catégorie 3 – Note théorique

Si pour des raisons de contexte politique ou sanitaire, le nombre d'observations devait être revu à la baisse, le nombre de points attribués au terrain resterait de 90 points.

JEUNES ARBITRES DISTRICT			
Critère	Nombre	Points attribués	Modalités
Terrain	2*	90	2 observations effectuées par des observateurs différents.
Théorie	1	10	Examen théorique pouvant être composé d'un QCM, d'un questionnaire ouvert, d'un questionnaire vidéo et de la rédaction d'un rapport de discipline. La description exacte sera diffusée début 2025 par circulaire.
Règlement Intérieur	/	10	Présence aux cours (4 points), Note CDA pour le sérieux général et l'implication (6 points – Présence au stage 2 points, Présence au rassemblement de début de saison 2 points, investissement auprès de la CDA 2 points)
TOTAL		110	Les totaux additionnés sans coefficient. La note sur 110 est ramenée sur 20.

<u>Détail des modalités:</u>

Le test TAISA est organisé pour les JAD sous la forme suivante: 30 répétitions de 60m en 15 secondes avec récupération de 20 secondes. Tout arbitre JAD n'ayant pas réussi le TAISA proposé lors du stage des JAD ne pourra prétendre à une candidature à la Ligue.

Présence au rassemblement de début de saison: Seules les absences suivantes feront foi pour prétendre au statut « d'Excusé » - Arrêt de travail ou certificat médical, attestation employeur ou scolaire démontrant que l'arbitre travaillait ou était en structure scolaire dans le créneau horaire de la réunion. Tout autre justificatif sera laissé à l'appréciation de la CDA. L'absence à ce rassemblement vaudra impossibilité de prétendre à une finale de coupe au centre en fin de saison.

La présence au stage de la catégorie sera obligatoire pour pouvoir prétendre à une désignation à partir des 1/2 finales de coupe Jeunes.

Un minimum théorique de 10/20 est exigé pour pouvoir prétendre à une candidature régionale en fin de saison, sans repêchage.

Si pour des raisons de contexte politique ou sanitaire, le nombre d'observations devait être revu à la baisse, le nombre de points attribués au terrain resterait de 90 points.

* Devant le besoin de formation des JAD, la CDA décide que deux observations sera la norme. En revanche, il ne sera pas exclu de pouvoir en effectuer davantage si des éléments nécessitent un suivi plus poussé.